

## **Séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni, lundi 16 novembre 2020, à la salle communale\*,1 route de Ploudalmézeau, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire.\*(lieu habituel des séances exceptionnellement déplacé en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid 19).

**PRESENTS** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- M André Le Borgne qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual

M Jean-Luc Roué a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2020 :**

Le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2020 est approuvé après l'intervention de M Alan Faudot sur la délibération n° 2020-07-05 relative au remplacement des radiateurs de la mairie. « Sa remarque sur la puissance insuffisante des radiateurs dans le devis présenté » n'a pas été retranscrite dans le procès-verbal. Cette remarque est prise en compte par le Conseil municipal.

### **Objet : Validation du Projet Territorial de Cohésion Sociale et désignation d'un élu au Comité de pilotage**

Dans le cadre des contrats de territoire conclus avec les communautés de communes, le Département a souhaité développer un volet cohésion sociale permettant d'ouvrir un dialogue sur les différentes problématiques : petite enfance, enfance/famille, jeunesse, vieillesse, handicap, logement insertion développement social local et santé.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales, acteur majeur des politiques sociales territoriales a décidé de revoir son mode de contractualisation avec les collectivités locales afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Ainsi les Conventions Territoriales Globales (CTG) viendront progressivement remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement.

La Communauté de Communes Pays d'Iroise Communauté a souhaité s'engager dans cette démarche en y associant les 19 communes membres.

### **Il est proposé au Conseil Municipal,**

- d'approuver la mise en œuvre de ce projet territorial de cohésion sociale
- d'autoriser Mme le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (C.T.G), convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, les 19 communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil Départemental visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de l'ensemble des partenaires précités en direction des habitants du territoire.
- de désigner un référent élu qui représentera la commune au sein du Comité de Pilotage.

### ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,***

- approuve la mise en œuvre de ce projet territorial de cohésion sociale
- autoriser Mme le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (C.T.G), convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, les 19 communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil Départemental visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de l'ensemble des partenaires précités en direction des habitants du territoire.
- désigne Mme **Brigitte GALLIC**, référente élue qui représentera la commune au sein du Comité de Pilotage.

**OBJET : désignation des référents Infra POLMAR**

La commune est engagée aux côtés de Pays d'Iroise Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif de la collectivité) pour suivre et coordonner les actions de la commune, en matière de pollution maritime, telles que validées dans les modalités d'organisation à l'échelle intercommunale.

A cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge du suivi du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. En cas de pollution, ils conseilleront le maire dans la gestion de crise.

Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Il est conseillé aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, il est proposé de procéder à la désignation de :

- Sandrine TOLMER et Jeannine MARTY en qualité de référentes élues Infra POLMAR,
- Paul STEPHAN, en qualité de référent technique Infra POLMAR.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.**

**OBJET : BP Commune : Décisions modificatives n° 1 et n°2**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif de la commune sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits suivants :

**DM n°1.**

| Section        | Sens     | Articles                                                                        | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|----------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Investissement | Dépenses | Chapitre 041 : opérations patrimoniales<br>2031 : intégration de frais d'études | -5 700 €              |                         |
| Investissement | Dépenses | Chapitre 041 : opérations patrimoniales<br>2315 : intégration de frais d'études |                       | + 5 700 €               |
| Investissement | Recettes | Chapitre 041 : opérations patrimoniales<br>2031 : intégration de frais d'études |                       | + 5 700 €               |
| Investissement | Recettes | Chapitre 041 : opérations patrimoniales<br>2315 : intégration de frais d'études | -5 700 €              |                         |

**DM n°2.**

| Section        | Sens     | Articles                                                                | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|----------------|----------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Investissement | Dépenses | Chapitre 4581 : 458101 : opération sous mandat (travaux rte du Vourc'h) |                       | + 14 688 €              |
| Investissement | Dépenses | Chapitre 23 : 2313 : construction                                       | -14 688 €             |                         |
| Investissement | Recettes | Chapitre 23 : 2315 : installation, matériel et outillage techniques     |                       | + 14 688 €              |
| Investissement | Recettes | Chapitre 16 : emprunt                                                   | -14 688 €             |                         |
| Investissement | Recettes | Chapitre 4582 : 458201 : opération sous mandat (travaux rte du Vourc'h) |                       | + 14 688 €              |
| Investissement | Recettes | Chapitre 13 : 13251 GFP de rattachement                                 | -14 688 €             |                         |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### **Objet : Projet d'acquisition d'un local associatif**

Madame le Maire informe que l'association Beva E Lambaol a fait savoir qu'elle manque de place pour stocker son matériel : décoration de Noël pour la place du bourg, barnums. La commune ne dispose pas de locaux disponibles. Une étude est en cours sur un local dégradé à proximité du camping (ancienne base de char à voile). Il peut être important de poser les « pour » et les « contre » pour décider de l'avenir de ce bâtiment. Dans l'attente, il est proposé de trouver une solution transitoire à savoir :

1. Proposition d'acquisition d'un chalet, toit à double pente. (Prix : 2 900 € à 3 200 € TTC) : superficie minimum : 15 m<sup>2</sup>) + travaux préparatoires (dalle...) pour un montant total estimé entre 4 000 € et 4 500 € TTC.
2. Autre proposition : acquisition d'un conteneur de 14, 60 m<sup>2</sup> (neuf : 3 576 € ou occasion : 2 496 € TTC).

Après différents échanges, le conseil municipal propose de ne pas retenir la proposition d'acquisition d'un chalet et de poursuivre l'étude sur l'acquisition d'un conteneur : location ou acquisition, neuf ou occasion.

### **OBJET : Opération : rénovation et extension du bâtiment d'accueil et réagencement du camping : consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé une réflexion sur la modernisation du camping comprenant la rénovation et l'extension du bâtiment de l'accueil ainsi que le réagencement des espaces.

Le raccordement du camping à l'assainissement collectif a été réalisé par la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » ainsi que l'installation d'une nouvelle borne de vidange pour les camping-cars.

Des travaux d'aménagement conséquents sont prévus en termes de réorganisation des espaces avec notamment l'installation d'une barrière automatique.

Le local dédié à l'accueil s'avère trop petit. Le bâtiment d'accueil mérite une rénovation dans son ensemble (modernisation, extension, rénovation des sanitaires existants et ajout d'un module sanitaire adapté aux enfants, rénovation énergétique et changement des huisseries).

Dans le cadre de la poursuite de ce programme, Madame le Maire propose de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et le choix d'un architecte pour cette opération.

#### ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,***

- Approuve le projet de rénovation du bâtiment du camping tel que présenté et autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et le choix d'un architecte pour cette opération.

### **OBJET : Opération : rénovation et extension du bâtiment d'accueil et réagencement du camping : demandes de subvention au titre de la DETR 2021 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé une réflexion sur la modernisation du camping comprenant la rénovation et l'extension du bâtiment de l'accueil ainsi que le réagencement des espaces.

Le camping municipal constitue un site essentiel d'un point de vue historique d'abord mais également parce qu'il contribue au dynamisme, à l'animation de la commune. Il est également un vecteur économique d'importance.

C'est aussi la volonté des élus de construire un bâtiment exemplaire, conciliant sobriété énergétique, énergies renouvelables, équipements performants et faible empreinte carbone.

Le raccordement du camping à l'assainissement collectif a été réalisé par la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » ainsi que l'installation d'une nouvelle borne de vidange pour les camping-cars.

Le local dédié à l'accueil s'avère trop petit. Le bâtiment d'accueil mérite une rénovation dans son ensemble (modernisation, extension, rénovation des sanitaires existants et ajout d'un module sanitaire adapté aux enfants, rénovation énergétique et changement des huisseries).

Des travaux d'aménagement conséquents sont prévus en termes de réorganisation des espaces avec notamment l'installation d'une barrière automatique.

Une consultation est lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre et le choix d'un architecte pour cette opération.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,***

- Approuve la proposition de madame le Maire et sollicite une subvention auprès de l'Etat pour l'opération de rénovation, d'extension et de réagencement du camping au titre de la DETR 2021 et au titre de la DSIL 2021.

**OBJET : Opération foncière : projet d'aménagement de terrains communaux à Pen Ar Guéar/ parcelle cadastrée n° ZB 238**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement communal de Pen Ar Guéar, sis à l'entrée du bourg et comprenant 12 lots a été réalisé, il y a déjà une dizaine d'années. Tous les terrains ont été vendus et à ce jour, 11 constructions ont été réalisées.

La commune dispose d'une réserve foncière d'une surface de 3 567 m<sup>2</sup> cadastrée n° ZB 238 et attenante à ce lotissement de Pen Ar Guéar.

Pour répondre à la demande d'accédants en recherche de terrains sur la commune et pour valoriser cette réserve foncière, en lien avec le développement et la densification du bourg, Mme le Maire propose de lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement et la valorisation de cette parcelle.

Mme le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de madame le Maire et l'autorise à lancer une consultation auprès de bureaux d'études en vue de la valorisation et de l'aménagement de la parcelle cadastrée ZB n° 238.

**OBJET : Pays d'Iroise Communauté : rapports d'activités et déchets 2019**

Les Communautés de Communes ont l'obligation de présenter des rapports d'activités et de les notifier aux maires des communes adhérentes. Ces rapports doivent ensuite être portés à la connaissance du Conseil Municipal.

Madame le Maire présente les rapports 2019 :

- le rapport d'activités qui retrace les compétences, les moyens humains, matériels et financiers de l'établissement,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

***Le Conseil municipal, à l'unanimité,*** après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après un échange intéressant sur les différentes compétences, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le service Eau et le service Assainissement

- prend acte des rapports d'activités de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes, Pays d'Iroise Communauté.